

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance
et de l'Éducation Scolaire
Service des Affaires Scolaires
JPB/FSM/SDS/CB

N°397/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association « Eclat de rêves » d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour la représentation d'un spectacle de Noël le 25 novembre 2022 au sein de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville, en collaboration avec les Directions d'école, permet et soutient l'organisation de spectacles de Noël pour les enfants des écoles maternelles de la commune,

Considérant dans ce cadre le choix de l'école Jean de la Fontaine de faire appel à l'association « Eclat de rêves » pour la représentation du spectacle de Noël « La fée aux paillettes d'or » qui aura lieu le 25 novembre 2022 au sein de l'école.

DECIDE

- **De signer** avec l'association « Eclat de rêves », sise 103 boulevard Mac Donald 75019 Paris, le contrat de cession joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 444,60 € TTC comprise dans la dotation globale spécifique maternelle, attribuée à l'école,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 10 novembre 2022

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **18 NOV. 2022**

Mis en ligne, le : **22 NOV. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine MAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association « Eclat de rêves » d'un contrat de cession

Objet de l'acte : du droit d'exploitation pour la représentation d'un spectacle de Noël le
25 novembre 2022 au sein de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

.....

Date de décision: 10/11/2022

Date de réception de l'accusé 18/11/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION397

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221110-2022DECISION397-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 397.pdf (99_AI-095-219502770-20221110-
2022DECISION397-AI-1-1_1.pdf)